

## EXTRAIT

Du Registre aux délibérations  
Du Conseil de la Communauté

### Réunion du CONSEIL du 29/06/2012

Nombre de membres en exercice : 170  
Date de la convocation à la réunion : 22 juin 2012

**Président : Mme Martine AUBRY**  
(Secrétaire de Séance : Mme Vinciane FABER)

Présents : 138 M. ADYNS, M. AISSI, M. AMIELH, Mme AUBRY, M. BAERT, M. BAILLOT, M. BARRET, M. BENABBOU, M. BERNARD, Mme BIENCOURT, M. BLOT, M. BOCQUET, M. BODIOT, M. BOSSUT, Mme BOUCHART, M. BOUREL, M. BRAND, M. BREHON, Mme BRESSON, M. CACHEUX, M. CASTELAIN, M. CAUCHE, M. CAUDRON, M. CHARLET, M. CHATEAU, M. CODRON, M. COLIN, M. COSTEUR, M. COUSIN, Mme CULLEN, M. DARMANIN, Mme DARNEL, M. DAUBRESSE, M. DAVOINE, Mme DE CLERCQ, M. DE SAINTIGNON, M. DEBREU, M. DECOCQ, M. DELABY, Mme DELACROIX, M. DELAHOUSSE, M. DELANNOY, M. DELEBARRE Jean, M. DELRUE, M. DEMERSSEMAN, Mme DEMESSINE, M. DEROO, M. DESMARECAUX, M. DESPIERRE, M. DETOURNAY, M. DOJKA, M. DROART, M. DUBOIS, M. DUBUISSON, M. DUCROCQ, M. DUJARDIN, M. DURAND Eric, M. DUWELZ, M. ELEGEEST, Mme FABER, Mme FILLEUL, M. FOUCART, M. FREMAUX, M. GADAUT, M. GAUTHIER, M. GERARD, Mme GOUBE, M. GRIMONPREZ, M. HAESBROECK, M. HAYART, M. HENNO, M. HERBAUT, M. HOUSSIN, Mme HUVENNE, M. IFRI, M. JACOB, Mme JACQUOT, M. JANSSENS, M. JEGOU, Mme KECHEMIR, Mme KRIEGER, M. LANNOO, M. LEBAS, M. LEDOUX, M. LEFEBVRE, M. LEPRETRE, M. LIEVEQUIN, Mme LINKENHELD, M. MACQUET, M. MAIMOUNI, M. MARCHAND, Mme MASSIET-ZIELENSKI, Mme MENU-BONNEL, M. MERTEN, M. MOLLE, Mme MULLIER, M. MUNCH, M. OMIETANSKI, M. OURAL, M. PACAUX, M. PASTOUR, M. PAU, M. PAUCHET, M. PAURON, M. PICK, Mme PINCEDE, Mme PLOUVIER, M. PROVO, M. QUEVERUE, M. QUIQUET, M. RABARY, Mme REIFFERS, M. REMORY, M. RICHIR, Mme RINGOTTE, Mme ROCHER, Mme RUSQUART, Mme SARTIAUX, Mme SCHARLY, M. SERHANI, Mme SIX, Mme STANIEC WAVRANT, M. TARDY, Mme TELALI, M. TIR, M. TOSTAIN, M. TURPIN, M. VAN TICHELEN, M. VANBELLE, M. VERBRUGGE, M. VERCAMER, M. VERDONCK, M. VEROONE, M. WATTEBLED, M. WILLOCQ, Mme WILLOQUEAUX, M. WOOD, M. ZOUTE.

Excusés ayant donné pouvoir : 32 M. ANDRE (pouvoir à M. ELEGEEST), M. BELIN (pouvoir à Mme DE CLERCQ), M. BEZIRARD (pouvoir à M. JANSSENS), Mme BOUDRY (pouvoir à M. DAVOINE), M. CAMBIEN (pouvoir à M. BOUREL), M. COISNE (pouvoir à M. PASTOUR), M. DELEBARRE Patrick (pouvoir à M. BARRET), M. DERONNE (pouvoir à M. BODIOT), M. DERUYTER (pouvoir à M. GRIMONPREZ), M. DUQUENNE (pouvoir à M. BERNARD), M. DURAND Yves (pouvoir à M. CACHEUX), M. DUVAL (pouvoir à M. WOOD), M. GABRELLE (pouvoir à M. BOCQUET), M. LEMOISNE (pouvoir à M. LANNOO), M. LESAFFRE (pouvoir à M. DELABY), M. LOOSVELT (pouvoir à M. COUSIN), M. MASSART (pouvoir à Mme GOUBE), Mme MAUROY (pouvoir à M. DECOCQ), M. MUTEZ (pouvoir à M. HAESBROECK), M. OLSZEWSKI (pouvoir à M. QUEVERUE), M. PARGNEAUX (pouvoir à M. FREMAUX), M. PLUSS (pouvoir à M. GAUTHIER), M. RENARD (pouvoir à M. MACQUET), M. RONDELAERE (pouvoir à M. VERDONCK), M. SANTRE (pouvoir à Mme FABER), M. SPIET (pouvoir à Mme SIX), Mme VANCOILLIE (pouvoir à M. VERBRUGGE), M. VANDIERENDONCK (pouvoir à M. TARDY), M. VERSPIEREN (pouvoir à M. SERHANI), M. VICOT (pouvoir à Mme STANIEC WAVRANT), M. VIGNOBLE (pouvoir à M. VERCAMER), M. WAYMEL (pouvoir à M. DELEBARRE Jean).

ESP PUBLIC ECOLOGIE & SERV URB - ESPACE PUBLIC ET VOIRIE - GESTION DU DOMAINE PUBLIC

**Plan d'actions de Lille Métropole en matière d'ondes électromagnétiques**

ESP PUBLIC ECOLOGIE &amp; SERV URB - ESPACE PUBLIC ET VOIRIE - GESTION DU DOMAINE PUBLIC

**Plan d'actions de Lille Métropole en matière d'ondes électromagnétiques**Rapport de Mme la Présidente au Conseil de la Communauté : **ADOpte A L'UNANIMITE****Ont signé tous les membres présents****1. HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE**

Les ondes électromagnétiques sont présentes autour de nous depuis toujours, tout simplement parce qu'il existe un environnement électromagnétique naturel.

Le développement des appareils émetteurs d'ondes électromagnétiques (fours à micro ondes, radios, Wi-Fi, plaques à induction, TNT, ampoules à économie d'énergie (fluo-compactes), bluetooth, Wimax, télécommandes, babyphone, lignes électriques très haute tension, ...) et surtout l'expansion de la téléphonie mobile à partir des années 90, placent ce sujet au coeur des préoccupations de la population, et donc des collectivités.

Toutefois, les collectivités territoriales qui sont interpellées à ce sujet par leurs administrés sont confrontées à des difficultés notamment liées au peu de moyens juridiques dont elles disposent pour pouvoir intervenir, en particulier, en matière d'implantation d'antennes-relais, ainsi que l'a récemment rappelé le Conseil d'Etat dans trois arrêts largement commentés du 26 octobre 2011, réaffirmant que la réglementation en la matière relève d'une police spéciale nationale appartenant exclusivement à l'ARCEP et à l'ANFR.

Lille Métropole a tout d'abord été sollicitée pour autoriser l'installation d'antennes-relais sur des biens lui appartenant (points hauts comme les châteaux d'eau par exemple). A l'heure actuelle, environ 20 antennes-relais sont ainsi installées sur le patrimoine communautaire.

En 2006, une refonte globale des conventions d'occupation du domaine public existantes a été engagée pour réviser, centraliser et harmoniser les conventions en y intégrant les préoccupations sanitaires, environnementales et esthétiques. L'objectif était aussi de favoriser le partage des installations avec d'autres opérateurs (incitation à la mutualisation comme pour les installations de réseaux fixes en voirie), de mettre fin au renouvellement automatique des autorisations d'occupation, d'inclure la possible évolution des technologies et des connaissances scientifiques, de mettre en oeuvre de manière systématique une procédure d'instruction transversale préalablement à l'installation de toute nouvelle antenne-relais. L'ensemble de la démarche a fait l'objet de la délibération de principe n° 07 C 0051 du Conseil de Communauté du 8 février 2007.

A cette étape, Lille Métropole restait donc sur sa seule compétence de gestion de son patrimoine pour y autoriser ou non les antennes-relais.

Le voeu présenté au Conseil de Communauté du 19 décembre 2008 a ensuite permis d'élargir la réflexion au sujet plus général des ondes électromagnétiques. Il a conduit à la mise en place d'un nouveau groupe de travail interne présidé par Monsieur Dany WATTEBLED, Conseiller délégué systèmes d'information-documentation-archives, et composé d'élus communautaires (Mohammed BENABBOU, Richard OLSZEWSKI, Jean DOJKA et Bernard DESPIERRE) et de représentants de différents services (Direction des systèmes d'Information, Mission sécurité, Direction coordination territoriale et proximité, Direction stratégie des territoires et développement durable, Mission schéma d'aménagement numérique), et piloté par le service Gestion du domaine public.

---

Certifie le caractère exécutoire de cet acte

Pour la Présidente

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué à la Gouvernance

*Michel-François Delannoy*

Michel-François DELANNOY



Ce groupe de travail s'est réuni régulièrement depuis septembre 2009 et a ainsi décidé :

- de lancer une campagne de mesures in situ pour les antennes-relais occupant le patrimoine communautaire;
- de développer les méthodes de concertation préalable à l'implantation de toute nouvelle antenne-relais ;
- de mettre en oeuvre une campagne de sensibilisation des agents communautaires sur l'utilisation du téléphone portable par la rédaction d'une note d'information ;
- de suspendre toute nouvelle installation d'antenne-relais sur le patrimoine communautaire dans l'attente de la réalisation des mesures in situ, de l'aboutissement de la réflexion globale menée au sein de Lille Métropole et des conclusions rendues au niveau national suite à la table ronde " Radiofréquences, santé, environnement " intervenue en mai 2009, organisée par la Ministre de la Santé et des Sports à la demande du Premier ministre et conjointement avec la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie et la Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et de l'Economie numérique.

A l'issue de cette table ronde, Lille Métropole s'était d'ailleurs portée candidate pour les expérimentations proposées par le gouvernement et a été retenue pour la réalisation d'expérimentations sur le volet de la concertation préalable. L'objectif annoncé était la définition de nouvelles procédures de concertation et d'information locale pour accompagner les projets d'implantation d'antennes-relais.

En parallèle, la thématique des ondes électromagnétiques a été prise en compte à l'échelle communautaire dans la délibération-cadre "Développement durable" et la délibération "Des éco-quartiers pour une métropole durable" adoptées le 2 avril 2010, dans le Plan d'Action Développement Durable ou encore dans le diagnostic du SCOT (l'état initial de l'environnement intègre une cartographie des antennes-relais existantes).

A partir de 2010, les services ont été sollicités de plus en plus fréquemment sur cette problématique tant par les communes membres, que par les bailleurs, la population et les opérateurs.

De ce fait en 2011, il a été décidé d'intégrer la thématique des ondes électromagnétiques dans le volet 3 des contrats de territoire, faisant ainsi l'objet de présentations en réunion de coordination des territoires les 17 mars et 22 septembre 2011.

Il s'avérait alors nécessaire d'établir un diagnostic de la situation actuelle, notamment de façon à identifier les besoins des communes membres en la matière.

## 2.UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ AVEC LES COMMUNES

Pour ce faire, un séminaire de lancement de la démarche à l'attention des communes a été organisé le 28 juin 2011 et a réuni environ 70 personnes représentant 47 communes. Un questionnaire destiné à recueillir leurs attentes a ensuite été adressé à l'ensemble des communes.

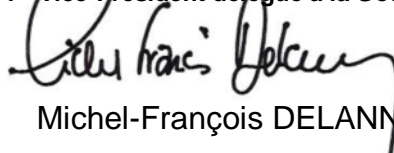
En parallèle, cinq expérimentations sur la concertation préalable ont été engagées avec les communes de Croix, Houplin-Ancoisne, Lesquin, Lille et Villeneuve d'Ascq. Dans ce cadre, Lille métropole assure le pilotage de la démarche en collaboration avec les communes concernées et en lien avec l'Etat.

Des premières rencontres avec les différents acteurs du secteur ont ensuite été organisées les 9, 14 novembre et 5 décembre 2011. Les opérateurs, des bailleurs, des services de l'Etat (l'Agence régionale de santé, l'Instance de concertation départementale issue de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas-de-Calais, l'Agence Nationale des Fréquences, ...), des associations (PRIARTEM, Robin des toits) et des scientifiques ont été reçus à cette occasion.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte

Pour la Présidente

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué à la Gouvernance



Michel-François DELANNOY



Afin d'établir un état des lieux complet de la situation actuelle, les éléments issus des premiers échanges intervenus lors du séminaire du 28 juin 2011, des 42 questionnaires réceptionnés, des rencontres avec les partenaires et des expérimentations ont été rassemblés et analysés.

Ce diagnostic, issu des travaux préalables, a fait l'objet d'un rapport de synthèse réalisé par le groupe de travail en janvier dernier.

Il en ressort les conclusions suivantes :

- les communes manquent d'information sur tous les aspects recouverts par cette thématique;
- les principales difficultés rencontrées portent sur les questions d'ordre sanitaire;
- il est nécessaire de prendre en compte les besoins relatifs à cette technologie afin d'harmoniser les politiques communautaires;
- les processus de concertation mis en place sont insuffisants et trop hétérogènes;
- les moyens alloués à cette thématique sont aujourd'hui insuffisants dans les communes;
- les communes sont en attente d'un positionnement plus fort de Lille Métropole en la matière.

### 3.UN PLAN D'ACTIONS CONCERTÉ

Partant de ces constats, le groupe de travail a listé dans le rapport précité les actions envisageables à partir desquelles il a défini le plan d'actions suivant, qui vise notamment à mutualiser nos connaissances, nos outils et nos moyens.

Concernant la fonction patrimoniale de Lille Métropole, il est proposé de :

- relancer les négociations sur le projet de convention-cadre;
- maintenir le moratoire sur le patrimoine communautaire jusqu'à la signature desdites conventions;
- pour les installations présentes sur le patrimoine propre de Lille Métropole, faire réaliser des mesures régulières et, si nécessaire, des modélisations.

Concernant la mise à disposition de l'information et la liaison avec les acteurs du secteur, il est proposé de :

- assurer une veille d'actualités sur le sujet;
- mettre en place une page web dédiée pour porter à l'échelle de la métropole ces informations (textes de base, informations générales sur les expérimentations, liens vers sites officiels, ...);
- transmettre l'information par le biais de l'extranet destiné aux élus et aux DGS;
- assurer la cohérence avec le schéma d'aménagement numérique;
- réunir les acteurs sur la métropole (communes, instance de concertation départementale (DREAL), ANFR, ARCEP, bailleurs, Agence régionale de santé, opérateurs, associations, ...);
- interpeller officiellement les instances compétentes pour relayer les attentes identifiées des communes, notamment pour la réalisation de veilles indépendantes et permanentes sur les aspects sanitaire (relatives en particulier aux personnes sensibles, aux enfants et adolescents) et technologique, y compris sur l'évolution des usages.

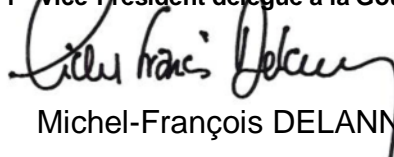
Concernant les actions externes sur la concertation, la connaissance de l'existant et la sensibilisation du public, il est proposé de :

- élargir les expérimentations sur la concertation préalable à d'autres projets, achever celles en cours, et en faire un bilan;
- rédiger un guide pratique de la concertation à l'attention des communes;
- mutualiser certains outils de la concertation et les mettre à disposition des communes;

Certifie le caractère exécutoire de cet acte

Pour la Présidente

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué à la Gouvernance

  
Michel-François DELANNOY



-réaliser une cartographie intégrant l'existant et les résultats de mesures (réunion d'éléments issus des données fournies par l'ANFR, des mesures effectuées sur le territoire communautaire et des informations détenues, le cas échéant, par les communes) et la mettre à la disposition des communes;  
 -réaliser des expositions fixes et/ou itinérantes sur la thématique générale des ondes électromagnétiques;  
 -mettre en place des campagnes de sensibilisation sur l'utilisation du portable et sur les ondes en général.

L'ensemble du diagnostic et du plan d'actions a ensuite été présenté en Comité Exécutif Restreint le 20 février 2012 puis aux communes membres lors d'un séminaire de restitution qui s'est tenu le 23 mai dernier. Cette manifestation a rassemblé environ 110 personnes et 47 communes y étaient représentées. A cette occasion, les communes ont fait part de leurs remarques sur le plan d'actions qui a été ajusté en conséquence.

Pour la mise en oeuvre de ce plan d'actions, il sera créé un comité de pilotage regroupant d'une part les membres précités du groupe de travail, et d'autre part des représentants des pôles et directions concernés mais qui n'avaient pas été associés jusqu'à présent (Aménagement et Habitat, Eurométropole et Partenariats Européens, Stratégie des Territoire et Développement Durable, Affaires Juridiques, ...), de la Ville de Lille et du groupe de travail intercommunal animé par Villeneuve d'Ascq. Le portage technique de la démarche continuera d'être assuré par le service Gestion du domaine public.

Il est enfin proposé que ce dispositif puisse faire l'objet d'une première évaluation dans sa mise en oeuvre avant la fin du mandat afin que ce plan d'actions puisse s'adapter aux besoins des communes, de la réalité du terrain et des évolutions dans l'ensemble des domaines qui concernent cette thématique, notamment au niveau réglementaire.

Dans un premier temps, les dépenses nécessaires sont estimées à 30 000 euros, à compter de 2013, et seront imputées en section de fonctionnement.

En conséquence, il vous est proposé, les commissions ESPACE PUBLIC URBAIN ET NATUREL - STATIONNEMENT, CONTRATS DE TERRITOIRE ADMINISTRATION ET RESSOURCES, URBANISME AMENAGEMENT VILLE RENOUVELEE DEVELOPPEMENT DURABLE et ECONOMIE consultées :

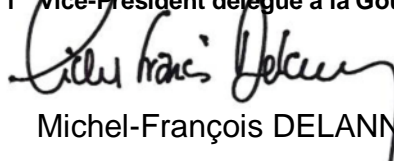
- 1) de valider le plan d'actions proposé sur la thématique des ondes électromagnétiques ;
- 2) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à nos documents budgétaires, dans la limite des dotations votées par le Conseil de Communauté, au budget général, en section de fonctionnement, sur l'opération 6350016 "Etudes et moyens généraux".

---

Certifie le caractère exécutoire de cet acte

Pour la Présidente

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué à la Gouvernance

  
Michel-François DELANNOY

